

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES, COMMERCIALES ET AVIS DIVERS

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a réservé les plus absolus pour l'administration des affaires de la Société.

Il délibère sur les affaires autres que celles réservées exclusivement aux administrateurs délégués, et notamment : l'autorisation des créances, toutes soumises, à l'exception et réalisations d'emprunts, toutes avancées sur dépôts et valeurs, tous abondans de droits réels ou personnels, et généralement toutes traités, transactions et compromis.

Le Conseil d'Administration nomme les administrateurs délégués.

Les membres du Conseil d'Administration ne contractent, à raison de leurs fonctions, une obligation personnelle ; ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

S II.

Extrait de la déclaration des fondateurs.

Suivant extrait reçu par M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, le trois février mil huit cent soixante-seize, les fondateurs de la Société ont déclaré que le capital social était entièrement souscrit et le quart de chaque action versé.

Ils ont également, pour l'annexer à cet acte, une pièce ci-dessous tenant : 1^{re} La liste nominative des souscripteurs de la Société anonyme « la Banque régionale du Nord » avec le nombre d'actions de chaque souscripteur, et 2^{me} L'état des versements effectués par les souscripteurs.

S III.

Extrait des délibérations des deux assemblées générales de constitution de la Banque régionale du Nord.

Suivant délibération en date du trois février mil huit cent soixante-seize, l'assemblée générale reconnaît la sincérité de la déclaration faite par les fondateurs, concernant la souscription du capital social, l'établissement de la liste des souscripteurs, et le versement du premier quart du montant de chaque action.

Suivant délibération en date du douze février mil huit cent soixante-seize, l'assemblée générale adopte le procès-verbal de la première « assemblée », et après avoir entendu le rapport d'un commissaire nommé dans la même première séance, et conformément aux conclusions de ce rapport, déclare à l'unanimité d'approuver l'allocation faite aux administrateurs leurs bénéfices annuels : l'assemblée fixe ensuite le traitement annuel des administrateurs délégués et la valeur des jetons de présence attribués au Conseil d'Administration.

La même assemblée nomme pour administrateurs :

1^{re} M. HENRY CAUILLIEZ, négociant, demeurant à Tourcoing ;

2^{me} M. JULS DEREGNAUCOURT, manufacturier, député, demeurant à Roubaix ;

3^{re} M. ARMAND FERLÉ, négociant, demeurant à Roubaix ;

4^{re} M. THÉODORE GRIMONPREZ, propriétaire, demeurant à Roubaix ;

5^{re} M. AIMÉ HINDRÉ, propriétaire, demeurant à Roubaix ;

6^{re} M. Léon NIEL, négociant, demeurant à Roubaix ;

7^{re} M. GUSTAVE WATTINNE, négociant, demeurant à Roubaix.

L'assemblée nomme commissaire de surveillance pour l'année 1876, M. PAUL SCOTT, négociant, demeurant à Roubaix.

Les administrateurs et le commissaire déclarent accepter leurs fonctions.

En conséquence de ce qui précède, la société anonyme « la Banque régionale du Nord » s'est trouvée définitivement constituée à partir du douze février mil huit cent soixante-seize.

S IV

Extrait de la délibération du Conseil d'administration de la Banque régionale du Nord, en date du douze février mil huit cent soixante-seize.

Le Conseil choisit pour son président M. Cyrille Ferlē père et nomme pour administrateur délégué MM. Théodore Grimonprez et Aimé Hindrē.

Ont été déposées à la date du sept mars mil huit cent soixante-seize, à la greffe de la justice de pié du canton-Ouest de Roubaix, et au greffe du tribunal de Commerce de la même ville :

1^{re} Une expédition de l'acte de société du vingt-six octobre mil huit cent soixante-quinze ;

2^{me} Une expédition de l'acte de déclaration des fondateurs, du trois février mil huit cent soixante-seize, constatant la souscription du capital social et le versement du quart, avec la liste des gérants, et la liste des actions de chaque d'entre eux ;

3^{re} Une copie certifiée des délibérations sus-énoncées prises par l'assemblée générale en date du trois février et du douze février mil huit cent soixante-seize ;

4^{re} Une copie certifiée de la délibération du Conseil d'administration.

Pour extraits conformes :

Les Administrateurs :

CYRILLE FERLÉ, président ;

HENRY CAUILLIEZ ;

JULES DEREGNAUCOURT ;

THÉODORE GRIMONPREZ ;

AIMÉ HINDRÉ ;

GUSTAVE WATTINNE.

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix

terrain, tenant d'un côté à Monsieur Bouillé, d'autre côté à Monsieur Decouignies, dans le fond au sieur Thibaut et par devant à la Place.

Mise à prix : Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix de sept mille francs.

Le Conseil choisit pour son président M. Cyrille Ferlē père et nomme pour administrateur délégué MM. Théodore Grimonprez et Aimé Hindrē.

Ont été déposées à la date du sept mars mil huit cent soixante-seize, à la greffe de la justice de pié du canton-Ouest de Roubaix, et au greffe du tribunal de Commerce de la même ville :

1^{re} Une expédition de l'acte de société du vingt-six octobre mil huit cent soixante-quinze ;

2^{me} Une expédition de l'acte de déclaration des fondateurs, du trois février mil huit cent soixante-seize, constatant la souscription du capital social et le versement du quart, avec la liste des gérants, et la liste des actions de chaque d'entre eux ;

3^{re} Une copie certifiée des délibérations sus-énoncées prises par l'assemblée générale en date du trois février et du douze février mil huit cent soixante-seize ;

4^{re} Une copie certifiée de la délibération du Conseil d'administration.

Pour extraits conformes :

Les Administrateurs :

CYRILLE FERLÉ, président ;

HENRY CAUILLIEZ ;

JULES DEREGNAUCOURT ;

THÉODORE GRIMONPREZ ;

AIMÉ HINDRÉ ;

GUSTAVE WATTINNE.

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix

à Vendre

UNE MAISON

au centre de la ville

Très avantageusement située pour le commerce de détail

VASTES TERRENS Quartier de l'Epeule, divisés par lots Faciles de paiement

FONDS A PLACER sur hypothèques

10766

MAGASIN A LOUER

précurement, rue de l'Ouest.

— S'adresser rue du Grand-Chemin, n° 3.

10884

MAISON A LOUER

rue du Grand-Chemin, 6, bien agencé.

3 bureaux, 3 magasins, cuisine, couverte, cave, appartement sur rue pour magasins ou logements, grenier, portemanteau.

10652

A LOUER pour le 1^{er} du mois d'avril, rue du Pays une grande maison.

— S'adresser à M. J.-B. Deplas.

10362

Précurement de la Place du Trichon

sous sol un MAGASIN pour dépôt de matières textiles. Superficie 630 mètres carrés. — S'adresser au bureau du journal sous les initiales L. R.

10505

Où auquel, poursuit et diligente de.

On peut savoir à tous ceux qu'il appartient.

Où auquel, poursuit et diligente de.

1^{re} M. Armand Lizot avec tagréé au Tribunal de commerce de Roubaix, dénommé domicilié à Roubaix, rue Sébastopol, 12.

2^{me} Agissant, en sa qualité de syndic à la faillite du sieur Jules Ricard, marchand-boulanger, demeurant et domicilié à Lannoy ;

3^{re} Déudit sieur Jules Boitel.

Avant pour avoir M^e Florian GENNEVOISE, dénommé et domicilié à Lille, rue Beauharnais, n° 54.

Et en conformité d'usage jugement rendu par le Tribunal civil de Lille, le 1^{er} février mil huit cent soixante-seize, est enregistré.

Il sera procédé le Mercredi cinq avril mil huit cent soixante-seize, à onze heures du matin, en l'audience des crises du Tribunal civil de premiére instance de Lille, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble ci-après dégagé.

DÉSIGNATION :

Département du Nord

Arrondissement de Lille

VILLE DE LANNOY Grande-Place

UNE MAISON A ETAGE à usage de boulangerie et 1 are 44 centiares ou environ de

Fonds et Terrain

à VENDRE par suite de faillite

En l'audience des crises du Tribunal civil de première instance de Lille, dénommé et domicilié à Lille, rue Beauharnais, n° 54.

L'adjudication aura lieu le Mercredi 2^{me} Avril 1876, à onze heures du matin.

Les enchères ne seront reçues que par le ministre d'œuvre.

On peut savoir à tous ceux qu'il appartient.

On peut savoir à tous ceux qu'il appartient.